
Adresse de la société populaire de Cheylard (Ariège) transmettant les détails de sa fête pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cheylard (Ariège) transmettant les détails de sa fête pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 198-199;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34566_t1_0198_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[id.]

S'est présenté ce jour devant nous à notre bureau municipal, le citoyen Lorent Lanœ, ex-carême, lequel a déposé sur notre bureau ses lettres de vicaire de la ci-devant paroisse de Notre-Dame de Josselin, ainsi qu'un certificat du ci-devant évêque de Nantes lequel atteste que le dit Lanoë remplissoit la place d'aumonier à l'Hôtel-Dieu de Nantes et déclaré de plus, que depuis sa sortie de sa communauté, il n'a fait aucune fonction ecclésiastique et qu'il renonce pour jamais à toutes ces sortes de fonctions et se déprêtrise totalement.

[id.]

En l'endroit s'est présenté le citoyen Taillart, curé de la commune de Josselin, lequel a déclaré que désirant se vouer pour la vie au culte de la philosophie et de la raison, seul culte qui doit désormais distinguer le vrai Républicain, il renonçait à toutes fonctions sacerdotales et curiales, et que si, lors de l'expulsion des prêtres réfractaires de leurs places, il s'est porté à en accepter une, c'étoit plutôt pour l'intérêt de la chose publique, que par goût pour ces différentes fonctions qui répugnaient à sa philosophie et à sa raison et a signé : Ainsi signé sur le registre : P. M. Taillart.

3

Les sociétés populaires de Roque-Libre et de Cheylard, et la municipalité de Paimpol (1), font part à la Convention des fêtes célébrées à l'occasion de la prise de la ville infâme de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[Roque-Libre (3), 10 niv. II] (4)

« Représentants,

Une infâme trahison avait conduit les esclaves des rois sur le sol de la liberté. Dans leur criminelle audace, ils préparaient des fers à la France. Indigné de cet orgueil téméraire, le génie bien-faisant de la Révolution s'élançait de la Montagne et plane sur cette contrée désolée. Aussitôt, les soldats-citoyens sont debout. Dociles à son influence, ils lèvent fièrement leurs bras républicains. L'intrépide Barras les anime par ses discours et par l'exemple. Il s'associe à leurs périls et à leur gloire. Le fort Faron tombe sous leurs coups. Les redoutes sont emportées. Les satellites du despotisme pâlisent d'effroi, et cherchent une honteuse retraite sur leurs navires. Toulon reconnaît enfin la voix de la patrie, et ouvre ses portes. Cette journée mémorable sera le désespoir des puissances coalisées et le monument célèbre de la valeur du peuple français. Citoyens représentants, restez au poste où l'univers vous

(1) Et non Saint Paul.

(2) P.V., XXX, 317.

(3) Ci-devant Roquebrussane (La), distr. de Briognes (Var).

(4) C 292, pl. 937, p. 30 à 32 (avec lettre d'envoi et résumé destiné au bulletin). Mention dans Bⁱⁿ, 14 pluv.; J. Perlet, n° 500.

contemple, jusques au moment fortuné où tous nos ennemis seront abattus devant l'arbre de la liberté. Conservez au milieu de nous Barras et Fréron, ces vertueux et infatigables républicains. Le midi sera encore le foyer du patriotisme et de la Révolution. La liberté y sera adorée. Les lois éternelles de l'égalité y recevront un culte pur et exclusif. La république entière reposera sur ces bases inébranlables.

J. B. BOSQ (présid.), FROMENT (secrét.).

[Extrait des délibérations de la Sté de Roque-Libre, 10 niv. II]

Cejourdhui, sur les 3 heures après midi, la société des Amis de la République, séante au gîte de la Liberté de la commune de Roque-Libre, s'est formée et assemblée au son de la clochette, à la manière accoutumée. Le citoyen président y a ouvert la séance par la lecture du procès-verbal, laquelle faite sans réclamation, la société a passé à l'ordre du jour.

Le citoyen Dupuy a dit que la cité infâme de Toulon ayant plié sous les efforts redoublés des soldats républicains, cet événement mémorable jetait les puissances coalisées dans la consternation et l'effroi. La République entière apprendra avec joie cette conquête sur la tyrannie et la coalition des puissances ennemis. Tel est le succès des travaux importants de la Convention nationale qui doit être invitée à les continuer et à rester à son poste jusqu'à la paix. Elle sera aussi invitée à conserver parmi nous Barras et Fréron, ces vertueux et infatigables représentants, dont le civisme, l'activité, les efforts sans cesse agissants ont précipité la chute d'une ville qui a été enfin restituée à la République.

Sur cette motion, la société a délibéré par acclamation qu'une adresse sera envoyée à la Convention nationale pour la féliciter du succès de nos armes sur la conquête de cette ville rebelle, pour la prier de rester au poste de la patrie et de la supplier d'entretenir l'espoir des républicains en continuant de confier à la vigilance des citoyens Barras et Fréron, la partie importante du Midi de la République.

Après avoir consulté l'assemblée, le citoyen Président a levé la séance sur les 5 heures du soir.

P.c.c. FROMENT (secrét.).

b

La société populaire de Cheylard, département de l'Ariège, adresse les détails de la fête qui a été célébrée à la première nouvelle de la reprise de Toulon, elle joint à cette adresse des couplets que l'enthousiasme a inspirés à un brave sans-culottes de leur société.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[La Sté popul. du Cheylard au présid. de la Conv.; 19 niv. II] (2)

« Citoyen Président,

A la première nouvelle de la prise de Toulon, nos transports ont éclaté dans une fête civique qui a été célébrée ici le 10 de ce mois, et des

(1) Bⁱⁿ, 14 pluv.

(2) Fⁱⁿ, 1 84, doss. 2031.

couplets inspirés à un de nos braves sans culottes par le feu sacré de la liberté et la haine pour la tyrannie ont retenti dans les airs.

Nous nous pressions de t'adresser l'extrait du verbal qui porte le détail des réjouissances auxquelles nous nous sommes livrés et qui sont pour nos ennemis le sûr garant qu'il n'existe parmi nous que des républicains qui préfèrent la mort à l'esclavage. La société te prie de mettre sous les yeux de la Convention le verbal ci-joint à la suite duquel sont les couplets. S. et F.»

CHAUVEAU (*présid.*), CLAIR (*secrét.*),
Honoré FERRAND (*secrét.*).

[*Extrait des registres de la Sté popul. 10 niv. II*]

Un membre a demandé que la relation de la fête qui a eu lieu aujourd'hui fût consignée au procès-verbal des séances, en témoignage de notre reconnaissance aux vainqueurs de Toulon. Cette proposition ayant été adoptée, l'assemblée déclare qu'en exécution de la délibération du 7 de ce mois, son président et ses secrétaires se sont rendus à la maison commune où étaient réunis les membres du conseil général de la commune, ceux du comité de surveillance, ceux de la justice de paix et les citoyens composant la garde nationale et la gendarmerie.

Les corps constitués, dans l'ordre ci-dessus, ont ouvert la marche et, suivis de la garde nationale en armes, de la gendarmerie et d'une foule immense de citoyens des deux sexes, on s'est rendu, au son des tambours, au pied de l'arbre de la Liberté où l'autel de la patrie était élevé et sur lequel on remarquait des trophées d'armes, des emblèmes à la liberté, témoignage de la reconnaissance des citoyens de cette commune aux vainqueurs de Toulon.

La garde nationale, rangée en bataille, a fait une décharge de mousqueterie qui a été suivie des cris répétés de Vive la République !

Les citoyens Salcon, maire, Chauveau, président de la société et Vialard fils, membre de cette même société, ont successivement prononcé des discours analogues à la fête, où respirait l'amour de la patrie et la haine pour les tyrans, et chacun des orateurs a obtenu les plus vifs applaudissements.

L'hymne à la Liberté a été chanté et suivi de plusieurs airs patriotiques; on a chanté aussi des couplets composés par un membre de la société sur la prise de Toulon; ils ont été couverts d'applaudissements.

Plusieurs décharges de mousqueterie se sont encore fait entendre, le cortège a quitté l'autel de la patrie en traversant la place du Vala, les rues basse et droite pour revenir à la maison commune, et dans cette nouvelle marche des cris de Vive la République ! Vive la Montagne ! Vivent les sans-culottes et les vainqueurs de Toulon se sont souvent fait entendre.

On ne s'est séparé que pour assister à un banquet civique et à des feux d'artifice, et après avoir montré de toutes parts des transports de joie mieux sentis que faciles à décrire, s'être juré une amitié sans bornes et une fraternité sincère de déjouer les traîtres, les conspirateurs et tous ceux enfin qui, sous le masque du patriotisme chercheraient à nous dévier des lois de la Convention.

Il y a eu illumination générale, et après le

banquet les citoyens se sont encore réunis et ont achevé la fête par des danses et des farandoles.

Un membre a proposé d'ordonner l'impression des discours prononcés par les citoyens Salcon, Chauveau et Vialard, relatifs à la fête ci-dessus détaillée; un autre a demandé l'impression, au nombre de 500 exemplaires, qui garde l'anonymat. L'assemblée, d'après les vives instances des orateurs, qui se sont opposés à l'impression de leurs discours s'est bornée à arrêter qu'ils seraient déposés sur le bureau pour être annexés au présent procès-verbal; que la chanson y serait insérée, et charge le bureau de la faire imprimer au nombre de 500 exemplaires.

Couplets chantés à la fête célébrée par la société républicaine du Chaylard, département de l'Ardèche, le 10 nivôse de l'an 2 de la République française, à l'occasion de la reprise de Toulon.

Air de la Carmagnole.

Mes camarades savez-vous ? (bis)
ce qui met la joie parmi nous (bis)
L'espagnol est battu
L'Anglais montre le cul.
Dansons la Carmagnole
Vive le son, vive le son;
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon.

2

Ces bougres là s'étaient flattés (bis)
de nous faire saigner du nez (bis)
Nos braves ont paru
Et les voilà foutus.
Dansons, etc.

3

Forts de cette infâme Toulon (bis)
ils voulaient nous donner le ton (bis)
Mais nos républicains
vous les mènent bon train
Dansons, etc.

4

Pour quelques bougrailles d'écus (bis)
Les Toulonnais s'étaient vendus (bis)
Foutre ! la trahison
n'a pas toujours raison.
Dansons, etc.

5

Des sans-culottes en ce jour (bis)
Prenez la loi chacun son tour (bis)
Tyrans coalisés,
soyez désabusés.
Dansons, etc.

6

Apprends ô despote étonné (bis)
qu'aux soldats de la Liberté (bis)
rien ne résistera;
qu'enfin tout ça ira.
Dansons, etc.

7

Quelle gloire mes chers amis (bis)
que nos guerriers se sont acquis ! (bis)
réunissons nos voix;
célébrons leurs exploits.
Dansons, etc.